



Les charges dû par le locataire

Par **stephanie**, le **04/11/2009** à **13:59**

Bonjour,
J'aimerais savoir à quoi correspondent les charges dû par le locataire;
Si je loue mon appartement que dois je faire payer à mon locataire, edf partie commune, eau froide, ménage/poubelle je pense ok mais pour les travaux ou réparation partie commune?
Merci de votre réponse
Stephanie

Par **Berni F**, le **04/11/2009** à **15:21**

Bonjour,
vous pouvez demander à votre locataire de payer une participation pour l'entretien courant des parties communes et donc les "petites réparations" comme un changement d'ampoule...
par contre, si des travaux importants (qui valorisent l'immeuble comme par exemple un "rafraichissement") y sont effectués, ce sont des charges qui concernent le propriétaire.
voir article 23 et suivants de :
Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986
<http://snipurl.com/t20fg> [www_legifrance_gouv_fr]